****

**LUNDI 23 NOVEMBRE 2020**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

A retourner **au plus tard le mercredi 30 septembre 2020** :

**⦁ soit par courrier :** LE BIEN PUBLIC (BP EVENEMENTS) Candidatures TDE 21

7, bd Chanoine Kir - BP 21550 - 21015 DIJON cedex

**⦁ soit par courriel :** lbptropheentreprises@lebienpublic.fr

Participation gratuite. Ce dossier comporte 4 pages

**Critères d’éligibilité :**

Les critères de sélection des lauréats sont :

* Les entreprises primées ne sont pas des filiales de grands groupes nationaux et internationaux
* Les entreprises et entrepreneurs distingués ont obligatoirement leur siège en Côte-d’Or et y exercent l’essentiel de leur activité.
* Extrait KBIS à joindre obligatoirement au dossier de candidature
* Dans la mesure du possible sont primées des entreprises qui n’ont pas déjà reçu de nombreux prix : on cherche plus à mettre en avant des « révélations » que des « valeurs sûres et confirmées »
* Les lauréats sont des patrons (actionnaires majoritaires/propriétaires de leur entreprise) ou des dirigeants salariés.
* Le jury s’interdit de décerner un Trophée conjointement à deux lauréats qui seraient arrivés ex-aequo.
* Pour le trophée de l’international, 30% minimum du chiffre d’affaires doit être réalisé à l’international et/ou l’entreprise doit mener une démarche exemplaire de développement d’activités en export
* Pour les trophées « innovation économique » et « meilleur espoir », les entreprises peuvent concourir dès leur première année d’existence.
* Une entreprise ne peut pas être lauréate deux années consécutives.

**Le jury :**

⦁ Pour procéder à la désignation des lauréats 2020 des Trophées des Entreprises de Côte-d’Or, le jury se réunit dans les locaux du Bien Public (Les membres du jury s’engagent à ne divulguer aucune information concernant les délibérations, ni le nom des lauréats, avant la cérémonie).

⦁ Les lauréats sont désignés lors de la réunion du jury, qui se compose de :

* Frédéric BOUVIER, Directeur départemental du BP (Président du jury)
* Un représentant par partenaire

⦁ Le jury se déclare libre, indépendant et souverain.

⦁ Les lauréats sont désignés à la majorité des membres présents du jury.

**Liste des trophées** :

- **Trophée de l'innovation** **économique** : entreprise qui peut aussi bien être primée pour une innovation dans la gestion de l'entreprise, que pour un produit innovant.

- **Trophée de l'innovation** **numérique** : entreprise qui aura fait du numérique un élément important de son process de production ou de son développement.

- **Trophée « made in Côte-d’Or »** : entreprise dont l’essentiel de la production et des effectifs sont implantés en Côte-d’Or et dont l’activité valorise l’image du département.

- **Trophée de l'environnement** : entreprise qui a une activité dans l'environnement, le développement durable, etc.

- **Trophée de la transmission d'entreprise** : entreprise dont la transmission vient d’être réalisée à la satisfaction de toutes les composantes.

**- Trophée de l'international** : entreprise qui réalise plus de 30% de son chiffre d'affaires à l'international, que ce soit à l'export ou grâce à ses filiales et/ou qui mène une démarche exemplaire pour le développement de ses activités export.

- **Trophée de la TPE de l'année** : entreprise de 0 à 20 salariés qui a augmenté, au fur et à mesure des années son nombre de salariés avec un chiffre d'affaires en croissance.

- **Trophée du meilleur espoir** : chef d'entreprise, jeune créateur ou repreneur d'entreprise (moins de 35 ans).

- **Trophée de la femme chef d'entreprise de l'année** : femme qui a prouvé son efficacité et ses compétences dans l'entreprise, qui a fait progresser son entreprise par rapport au chiffre d'affaires, mais pas seulement (exemple: salaires maintenus ou augmentés, emplois gardés malgré la crise dans le secteur...).

- **Trophée de l’homme chef d'entreprise de l'année** : homme qui a prouvé son efficacité et ses compétences dans l'entreprise, qui a fait progresser son entreprise par rapport au chiffre d'affaires, mais pas seulement (exemple: salaires maintenus ou augmentés, emplois gardés malgré la crise dans le secteur...).

- **Trophée du développement économique régional** : entreprise qui, par son implantation ou ses actions, contribue au développement et au dynamisme de certains territoires.

- **Trophée de l’apprentissage** : entreprise qui a une politique d’apprentissage particulièrement performante.

**VOTRE CANDIDATURE**

**Indiquez le(s) trophée(s) pour le(s)quel(s) vous vous portez candidat :**

*NB : le jury se réserve le droit de proposer toute évolution des catégories et tout rattachement d’un dossier à une autre catégorie que celle du dépôt de candidature*

□ Trophée de l'innovation économique

□ Trophée de l’innovation numérique

□ Trophée « made in Côte-d’Or »

□ Trophée de l'environnement

□ Trophée de la transmission d'entreprise

□ Trophée de l'international

□ Trophée de la TPE de l'année

□ Trophée du meilleur espoir

□ Trophée de la femme chef d'entreprise de l'année

□ Trophée de l’homme chef d'entreprise de l'année

□ Trophée du développement économique régional

□ Trophée de l’apprentissage

 **NOM DE L’ENTREPRISE :**

**DATE DE CREATION :**

**STATUT JURIDIQUE :**

**Extrait Kbis à joindre obligatoirement au dossier de candidature**

|  |
| --- |
| **PRENOM et NOM :** |
| **TITRE :** |
| **ADRESSE :** |
| **🕾 :**  |
| **EMAIL ………..…………………………………………………@..................................................** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **2017** | **2018** | **2019** |
| **EFFECTIF** |  |  |  |
| **CA** |  |  |  |
| **CA INTERNATIONAL** |  |  |  |

**Suite de votre dossier de candidature 🢥**

**LES RAISONS DE VOTRE CANDIDATURE**(*Expliquez en quelques lignes les raisons pour lesquelles votre entreprise pourrait être lauréate du Trophée souhaité).*

**DEFINITION DU PROJET :**

**ORIGINALITE DU PROJET :**

**FINANCEMENT DU PROJET :**

Vous pouvez compléter ce dossier avec tout élément d’information qui vous paraît pertinent.